



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 21 Février 2020

GROUPE LA POSTE



**SE SYNDIQUER,
S'ORGANISER,
REVENDIQUER,
MANIFESTER
SONT PLEINEMENT
INSCRITS DANS NOTRE
CONSTITUTION
ET NOS LOIS.**

Alors pourquoi nos dirigeants politiques ou nos employeurs exercent-ils une répression aussi violente envers les salariés et les citoyens qui depuis des mois se mobilisent pour exiger une plus grande justice sociale ?

LE 27 FÉVRIER

DÉFENDONS TOUS NOTRE DROIT À L'EXPRESSION !

Être en désaccord avec des projets gouvernementaux, avec des stratégies et décisions patronales demeure être un droit qui s'exerce dans un cadre défini et ce cadre est très largement respecté par les salariés et les citoyens.

La réalité, c'est que nos gouvernants ne sont plus en capacité de faire partager leurs décisions car celles-ci vont à l'encontre des intérêts du plus grand nombre. Les plus de 60% de la population opposés au projet de réforme des retraites en sont une expression. De la même manière, si les employeurs cherchent à valoriser par des sondages souvent orientés un niveau de qualité de vie au travail dans leurs entreprises, les ruptures conventionnelles, les départs en mesure d'âge témoignent d'une fracture avec les stratégies d'entreprise.

Hausse de la CSG pour les retraités, suppression de l'ISF, projet de réforme de nos retraites régressif,...

c'est toujours plus d'accroissement des inégalités !

Et de la même manière dans le monde du travail, pour satisfaire les exigences des actionnaires les salariés subissent la précarisation de l'emploi, les sous effectifs et la dégradation des conditions de travail, une austérité salariale...

Face à ces politiques qui ne visent qu'à satisfaire les intérêts d'une minorité, de plus en plus de salariés, retraités, privés d'emploi, jeunes se mobilisent pour exiger un autre modèle de société.

Manifestations interprofessionnelles dans l'unité syndicale, grèves catégorielles ou dans les entreprises n'ont jamais été aussi nombreuses ces dernières années que dans la période. Et la mobilisation des salariés du Groupe La Poste se retrouvent également tant dans le cadre du mouvement social interprofessionnel contre la réforme des retraites que dans celui de nombreux conflits locaux remettant en cause la stratégie de l'entreprise et portant des revendications en lien avec les réalités du terrain.

En réponse à ces contestations qui s'amplifient, gouvernement et patronat sortent l'arsenal répressif.

Violences policières voire judiciaires infondées contre les manifestants, les étudiants, les pompiers,...répression dans les entreprises contre les grévistes et militants syndicaux dans le cadre de mesures disciplinaires injustifiées ou de comportements discriminatoires.

Tout cela crée un fort risque de tension dans les entreprises comme dans la société. L'absence de réponses aux attentes des salariés et citoyens portée de manière très majoritaire et avec responsabilité, l'utilisation non justifiée et abusive d'un arsenal répressif ne sont pas enclins à cultiver un climat de relations sereines.

Si par ces méthodes, gouvernement et patronat recherchent la mise sous l'éteignoir des aspirations du monde du travail et de la population, ils trouveront une CGT qui sans relâche défendra les revendications et les moyens de les exprimer.

C'est pourquoi la CGT a décidé de faire du jeudi 27 février une journée d'initiatives pour exiger l'arrêt de tout type de répressions, policières ou patronales, le retrait de toutes les sanctions injustement infligées aux salariés et représentants syndicaux, le respect de l'ensemble de nos droits à nous organiser, à faire grève (notamment dans une période où La Poste exerce une pression par le prélèvement indu de journées de salaire) à manifester, le respect de nos libertés syndicales.

De partout, face à des dirigeants du Groupe La Poste qui par leur silence ou leur immobilisme couvrent, voire encouragent des pratiques inqualifiables,

**DÉCIDONS D'AVOIR DES INTERVENTIONS COLLECTIVES POUR EXIGER LE RESPECT DES LIBERTÉS SYNDICALES qui ne sont que l'émanation de notre droit commun à nous exprimer
ET QUE CESSENT TOUTES LES INTIMIDATIONS ET SANCTIONS
ENVERS LES PERSONNELS ET SYNDICALISTES QUI EXERCENT LEURS DROITS LÉGITIMES.**

Et La Poste se distingue malheureusement par son zèle à sanctionner sans discernement des collègues et militants syndicaux pour des faits ne le justifiant absolument pas.

Les exemples se multiplient comme des menaces, voire mises à pieds pour des prises de parole de militants CGT de Versailles; des sanctions pour des collègues de la PPDC de Moulins pour avoir participé à un piquet de grève; des mesures disciplinaires en cours pouvant aller jusqu'au licenciement contre 5 collègues de la Plateforme Colis de Clermont Ferrand dont 4 syndiqués CGT pour s'être rendus en salle de pause à un moment d'absence d'activité; l'interdiction d'entrer dans le centre courrier de Dignes au secrétaire départemental CGT FAPT des Alpes de Haute Provence suite à la convocation de 16 facteurs pour faits de grève ...

Exercer des violences policières, réprimer et discriminer des militants syndicaux, c'est museler l'expression des revendications de l'ensemble des salariés, c'est mettre en danger notre démocratie comme tout dialogue social constructif dans nos entreprises !

HORS DE QUESTION DE CÉDER À DE TELLES PRESSIONS !

Toutes ces pratiques émanant aussi bien des représentants de l'État que des employeurs sont totalement inacceptables et s'avèrent être de réelles remises en cause de nos droits à l'expression au travail comme dans l'exercice de manifester.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso) → pro

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)